



## Projet Associatif Saint-Raphaël

### L'identité

L'Association Saint-Raphaël inscrit son **action historique** et sa **mission fondamentale** dans « **l'accueil de la mère et de l'enfant** », élargi à « **l'accompagnement de personnes en difficulté** ».

Ce Projet Associatif actualisé affirme la volonté de continuer, développer et pérenniser **l'œuvre** entamée il y a plus de 150 ans, en tenant compte des évolutions de l'environnement dans lequel elle s'intègre.

Cette œuvre s'appuie sur des **valeurs** consolidées, un souci permanent de responsabilité, d'indépendance et d'autonomie, une ouverture raisonnée à la prise en charge des besoins d'une société civile en évolution, qui cadrent avec sa **mission**, ses compétences et ses moyens.

### Les valeurs

L'Association, d'abord créée puis animée par des religieuses, laïcisée depuis 1972, veut toujours s'appuyer sur les valeurs chrétiennes qui ont participé aux fondements de son action sociale et humaniste.

**Trois valeurs** sont ainsi énoncées :

- **le respect de la personne ;**
- **la conviction que chacun (e) peut évoluer favorablement ;**
- **l'égalité de valeur entre les êtres humains.**

Ces valeurs doivent s'exprimer dans toutes les actions et initiatives portées par l'Association.

**L'acceptation des différences** implique de ne pas juger les personnes, mais de les reconnaître dans leur dignité d'hommes ou de femmes quelles que soient leurs origines, leurs appartenances et leurs convictions. Plus qu'un simple respect, cette acceptation engage l'Association à offrir à travers l'accueil et l'accompagnement des personnes en difficulté, les conditions de leur « mieux-être » dans le respect de leur demande spécifique.

**La confiance** accordée à la personne accueillie et accompagnée lui ouvre la possibilité de vivre avec d'autres, de soutenir sa construction identitaire et son développement, de s'assurer qu'un avenir est possible par-delà la souffrance et les difficultés rencontrées, en préservant **une relation fondée sur le respect de ses droits et ses devoirs**.

La confiance ainsi offerte est le fondement de l'aide à toute personne quelles que soient les difficultés auxquelles elle peut être confrontée temporairement ou plus durablement.

### La mission

A partir de sa vocation d'origine (l'accueil de la mère et de l'enfant), l'Association Saint-Raphaël définit sa mission générale sur **trois axes** qui légitiment son action et le périmètre de son développement.

Indissociables les uns des autres, ils renforcent la cohérence de la mission qui prend forme dans une diversité d'activités.

Ils expriment la conception que l'Association se fait aujourd'hui de sa raison d'être et de ce qui la guide pour l'avenir.

Ces **trois axes** sont :

- **Protéger l'enfant et soutenir la parentalité** : dans la dynamique de l'Association, protéger l'enfant en lui offrant les conditions de son bien-être, de son épanouissement et de son éducation, est directement lié au soutien apporté à la mère et au-delà au couple parental. Originel, cet axe pour « la mère et l'enfant » reste d'actualité. Il est élargi au soutien à la parentalité et à la famille. Il s'agit d'assurer les conditions qui permettent à l'enfant et au parent d'assumer progressivement leur autonomie respective.

- **Soutenir l'insertion de personnes en difficulté** : pour les adultes accueillis et accompagnés, l'Association favorise des **parcours** qui proposent les moyens nécessaires à cette insertion sociale, sur la base de la reprise de confiance et de la responsabilisation des personnes concernées. Ces parcours intègrent en particulier des actions d'aide au logement (hébergement temporaire, accompagnement administratif et budgétaire, recherche de solutions externes durables) et de soutien à la recherche d'emploi.

- **Promouvoir des actions et initiatives innovantes** en rapport avec l'environnement immédiat de l'Association. Ces actions de **prévention, de socialisation, de prise en charge de nouveaux accompagnements**, s'organisent en phase avec les moyens et les compétences que l'Association pourra délivrer. Ces initiatives et prestations peuvent concerner des besoins spécifiques de personnes en situation de fragilité.

Leur caractère transversal renforce l'efficacité et l'unité de l'Association et contribue à son rayonnement.

## L'engagement

L'œuvre de l'Association Saint-Raphaël, définie dans sa mission et soutenue par ses valeurs, recherche fondamentalement le « mieux-être » et la prise d'autonomie des personnes qu'elle accueille et qu'elle accompagne.

L'engagement responsable de l'ensemble des parties prenantes au projet Saint-Raphaël est essentiel. L'engagement des personnes prend diverses formes et s'enracine dans l'histoire personnelle. L'adhésion aux valeurs de l'Association ainsi qu'à la définition du projet implique autant les bénévoles sollicités pour prendre part à l'activité et à la vie de l'Association, que les professionnels dans la mise en œuvre des interventions qu'elle leur confie.

Cet engagement commun garantit en outre la crédibilité de l'Association auprès des Pouvoirs Publics et des partenaires et assure la pérennisation du projet.

**La force d'un engagement à trois niveaux :**

- **les adhérents** : fondamentaux dans la vitalité de l'Association, ils participent aux activités en mettant en commun leurs compétences spécifiques, leurs liens avec le territoire, la diversité de leurs points de vue.

Leur implication concourt au développement et au renouvellement de l'Association.

Le Conseil d'Administration, appuyé par un Bureau et des Comités spécifiques définit la stratégie de l'Association Saint-Raphaël. Celle-ci, dans la continuité de son histoire et le respect de ses principes de gouvernance, tels qu'exprimés à travers son Conseil d'Administration et ses Assemblées Générales, se doit de valoriser son caractère associatif et de renforcer son identité au travers de ses missions et de son organisation.

- **les équipes** : les professionnels sont essentiels dans la mise en œuvre du Projet Associatif avec leurs compétences, leur mobilisation et leur sens du service.

Une attention particulière est portée à leur développement personnel et professionnel dans le cadre du management de l'Association.

**La délégation de compétences** répond à une volonté de responsabilisation de tous au regard des moyens dont chacun dispose dans l'exercice de ses fonctions. Elle s'exprime dans des règles et des dispositifs fixés par le Conseil d'Administration et mis en œuvre sous la responsabilité de la Direction Générale.

Ce principe de délégation soutient l'engagement de chacun et encourage toute prise d'initiative ou d'innovation s'inscrivant dans le cadre du Projet Associatif.

- **les partenaires** : l'Association inscrit son action dans la compréhension précise du cadre d'intervention commun, le respect des exigences et la qualité des relations réciproques.

**La coopération avec les Pouvoirs Publics**, locaux et nationaux, fondée sur la reconnaissance d'Utilité Publique, est structurelle du développement de l'Association. Elle se conjugue avec la volonté de l'Association d'affirmer l'autonomie de ses choix et de les défendre auprès des Pouvoirs Publics. Assumant pleinement sa responsabilité, l'Association veille à garantir le respect des principes et des règles déterminant l'habilitation de ses activités.

**L'ouverture au partenariat avec d'autres associations**, sur la base de relations de confiance, est un principe d'action de l'Association. Elle renforce l'efficacité de son engagement et enrichit sa compréhension des évolutions sociétales. Ainsi, le lien privilégié avec l'Obra San Rafael Bogota en Colombie nourrit l'identité de l'Association depuis 1947, date à laquelle des religieuses partirent d'Antony pour fonder l'œuvre en Colombie.

Consciente des limites de sa mission, de ses compétences et de ses ressources, l'Association sollicite les acteurs de son réseau pour que les personnes accueillies et accompagnées puissent trouver l'aide adaptée à leur situation.

L'entretien d'une relation efficace entre toutes ces parties prenantes fait l'objet d'une vigilance constante, autant au niveau de la Présidence de l'Association que de la Direction Générale.

**La mise en cohérence des pratiques professionnelles et du Projet Associatif** n'est jamais acquise. Elle constitue une exigence permanente qui doit guider les décisions et leur mise en œuvre. Elle reconnaît la nécessaire différenciation des responsabilités pour la réalisation des missions de l'Association.

Mais elle est aussi œuvre collective. Le Conseil d'Administration, garant du Projet Associatif et l'encadrement chargé de le mettre en œuvre doivent être particulièrement vigilants pour préserver l'unité de l'Association et la synergie de ses actions.

L'Association Saint-Raphaël inscrit ses actions dans les territoires, en accord avec sa mission générale et les situations juridiques qui la sous-tendent. Au-delà de son Siège historique basé à Antony, elle veille à développer une relation de proximité avec tous les acteurs locaux impliqués.

## L'indépendance – la gouvernance

L'Association revendique la garantie permanente de son autonomie de mission et de fonctionnement dans toutes ses interventions, subventionnées ou non.

**La modernisation et la sauvegarde du patrimoine** : héritière d'un patrimoine foncier entièrement dédié à ses missions, l'Association veut assumer sa responsabilité gestionnaire en modernisant son patrimoine immobilier.

Elle entend le conserver car il est un point d'appui essentiel pour la mise en œuvre de ses missions. Il renforce son identité. Il symbolise son ancrage territorial et social.

**Création d'activités autonomes** : dans le cadre de sa mission, l'Association s'autorise à créer et développer tout type d'activités nouvelles qui puissent garantir sa solvabilité générale et entretenir son autonomie de fonctionnement.

**Gouvernance** : la stratégie générale et toutes les lignes d'actions de l'Association font l'objet de programmes précis, proposés par la Direction Générale et soumis pour validation au Conseil d'Administration qui entérine la décision.

Janvier 2017

**ASSOCIATION SAINT-RAPHAËL**